

Assemblée générale ordinaire de l'association RIP du 28 mai 2014

Sommaire

Ouverture	2
<i>Bruno BOUNIOL - Président du Conseil d'Administration</i>	
Présentation des rapports	3
<i>Bruno BOUNIOL - Président du Conseil d'Administration</i>	
<i>Lucien ZOUARY - Commissaire aux Comptes</i>	
Présentation du rapport d'activité 2013	3
Présentation de la situation des comptes en 2013	4
Présentation du rapport des commissaires aux comptes	4
Approbation des comptes et rapports	6
<i>Bruno BOUNIOL - Président du Conseil d'Administration</i>	
Présentation du Conseil d'administration et élection d'un administrateur	7
<i>Bruno BOUNIOL - Président du Conseil d'Administration</i>	
Evolution technique et financière des contrats	10
<i>Bruno BOUNIOL - Président du Conseil d'Administration</i>	
<i>Romain TANGUY - Directeur général du RIP</i>	
<i>Régis LONGIN - Direction financière - Groupama Gan Vie</i>	
L'environnement économique	10
La situation des contrats et la rémunération de l'épargne	10
Nouveaux contrats	12
<i>Romain TANGUY - Directeur général du RIP</i>	
Evolution de Gan Epargne Exception	12
Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration	13
<i>Bruno BOUNIOL - Président du Conseil d'Administration</i>	
Nouveaux contrats (suite)	13
<i>Romain TANGUY - Directeur général du RIP</i>	
Une nouvelle gamme retraite multisupports	13
Conclusion	15
<i>Bruno BOUNIOL - Président du Conseil d'Administration L</i>	

Ouverture

Bruno BOUNIOL - *Président du Conseil d'Administration*

La séance est ouverte à 15 heures.

Bonjour à vous tous qui avez fait l'effort de venir jusqu'ici. Nous avons pensé qu'il vous intéresserait de redoubler quelques classes et de reprendre des études en ce lieu emblématique, qui nous offre aujourd'hui ses commodités à des conditions exceptionnelles. Vous avez sans doute déjà entendu parler de l'ESSEC, qui est une école de gestion où 4 400 personnes suivent des études en formation initiale. De plus, quelque 6 000 salariés viennent ici compléter leur formation.

Je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée, dont l'ordre du jour est le suivant :

- Présentation des rapports
- Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration
- Présentation du Conseil d'administration et élection d'un administrateur
- Evolution technique et financière des contrats
- Nouveaux contrats

Nous assistons aujourd'hui à l'Assemblée générale de l'association, qui ne doit pas être confondue avec l'Assemblée générale de Groupama Gan Vie. Notre association représente les intérêts de ses adhérents auprès de l'assureur. Dans ce cadre, nous ne commercialisons pas de produits.

87 058 convocations individuelles ont été envoyées le 23 avril 2014, accompagnées des résolutions et du bulletin de réponse afin d'attribuer les pouvoirs. L'avis de tenue est paru dans les Affiches Parisiennes du 19 au 22 avril 2014. 11 371 pouvoirs ont été reçus et 16 personnes sont présentes dans la salle. Ces dernières représentent 11 390 voix.

Le quorum d'1/30^{ème} (2 901 personnes) est largement dépassé : l'Assemblée peut donc se tenir et délibérer valablement.

Présentation des rapports

Bruno BOUNIOL - *Président du Conseil d'Administration*

Lucien ZOUARY - *Commissaire aux comptes*

Bruno BOUNIOL, Président du Conseil d'Administration

Dans le cadre de la présentation des rapports, je débiterai par une présentation du rapport d'activité.

1) Présentation du rapport d'activité 2013

1) Les chiffres clés

Nous comptons 2 845 nouveaux adhérents, un nombre plutôt satisfaisant étant donné le contexte actuel.

Au 31 décembre 2013, le nombre d'adhérents s'élève à 103 185. Vous êtes donc nombreux à pouvoir demander des comptes, et ce pour longtemps. Nous évoluons dans du très long terme et les placements doivent tenir compte de ce fait. En effet, les pensions et les retraites devront être versées jusqu'en 2054 ou 2057.

2) Le fonctionnement

Le Conseil d'administration est composé de neuf administrateurs élus par l'Assemblée générale. Ils assurent la représentation des intérêts des adhérents.

Le Conseil d'administration désigne quatre membres habilités à représenter l'association au sein des Commissions techniques paritaires. Lors de ces commissions, le bien fondé des placements est débattu avec l'assureur et les services. Nous sommes confrontés à des actuaires, spécialistes des placements financiers.

Par ailleurs, le Conseil d'administration désigne deux membres qui participent au Conseil de surveillance du PERP Gan Initiative Retraite, aux côtés des membres élus par l'Assemblée générale des adhérents du PERP.

En 2013, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Les Commissions techniques paritaires ainsi que les Comités de surveillance du PERP se sont déroulés chaque semestre.

Ces échanges réguliers permettent de participer aux réflexions menées par l'assureur relatives au positionnement des offres sur le marché, à l'amélioration des contrats et à la création de nouvelles offres afin de répondre aux attentes nouvelles des épargnants.

Les adhérents sont informés sur la vie associative et sur les contrats par la lettre annuelle du RIP « Temps Mieux ». Je vous invite à vous rendre sur notre site internet pour la consulter. Néanmoins, ceux qui souhaitent disposer d'un exemplaire papier peuvent en faire la demande.

II) Présentation de la situation des comptes en 2013

Les ressources de l'association sont assurées par la cotisation annuelle et par les droits d'entrée versés par les nouveaux adhérents. En 2013, ces ressources s'élèvent à 199 426 euros.

Pour 2013, les charges s'élèvent à 181 604 euros et résultent principalement :

- de la tenue de l'Assemblée Générale (convocations et organisation),
- des réunions du Conseil d'Administration et des Commissions Techniques Paritaires.

Au 31 décembre 2013, l'excédent de ressources s'établit à 17 822 euros qui seront placés en report à nouveau, si vous en êtes d'accord.

La gestion des contrats est exercée pour le compte de l'assureur par le GIE RIP dont les membres sont Groupama Gan Vie et le RIP.

Les coûts de gestion engagés au titre de l'exercice 2013 ont été réimputés au GIE RIP dans le cadre de la convention de partage des coûts pour un montant de 3 650 898 euros, représentant essentiellement les charges du personnel. Le personnel est aujourd'hui porté par l'association et mis à la disposition du GIE. Toutes les dépenses sont refacturées au GIE. Le GIE fonctionne avec un budget de 3 650 898 euros alors que votre association bénéficie d'un budget plus modeste de 199 426 euros.

III) Présentation du rapport des commissaires aux comptes

Lucien ZOUARY, Commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs, je vais donner lecture de notre rapport sur l'activité associative.

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur le contrôle des comptes annuels de l'association RIP, tels qu'ils sont joints au présent rapport, la justification de nos appréciations, les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères, et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatif à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes

comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que pour la présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, sans réserves, exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. »

Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

Bruno BOUNIOL

La brièveté du rapport est toujours très appréciée.

Lucien ZOUARY

Ces rapports sont très normalisés.

De la salle

Le rapport des Commissaires aux comptes et le rapport d'activité sont-ils disponibles dans leur intégralité sur internet ?

Bruno BOUNIOL

Je ne crois pas. Toutefois, vous y trouverez le PV de l'Assemblée, une fois qu'il sera validé par le Conseil d'administration de septembre, ainsi que les statuts et la lettre d'information.

De la salle

J'ai compris que le rapport n'était pas téléchargeable sur le site.

Lucien ZOUARY

Pour être précis, le rapport est fait pour certifier ou contester la sincérité des chiffres. Donc nous attestons la sincérité des comptes. Que l'association les mette ou non en ligne est un autre sujet. Néanmoins, depuis un certain nombre d'années, le rapport et les comptes sont publiés au Tribunal de commerce.

Bruno BOUNIOL

Nous pouvons nous interroger sur la possibilité de publier le rapport sur le site internet de l'association.

De la salle

Où peut-on se procurer le rapport ?

Lucien ZOUARY

Au Tribunal de commerce. Un site internet a été mis en place où sont publiés les comptes des associations.

De la salle

Ce service est-il payant ?

Lucien ZOUARY

Oui.

Bruno BOUNIOL

Nous évoquerons ce sujet lors de notre prochain Conseil d'administration.

Approbation des comptes et rapports

Bruno BOUNIOL - Président du Conseil d'Administration

La première résolution est la suivante :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- des rapports du Conseil d'administration sur l'activité et la gestion financière au 31/12/2013,
- du rapport général du Commissaire aux comptes au 31/12/2013,

approuve les dits comptes tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mission.

Le rapport d'activité et les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Présentation du Conseil d'administration et élection d'un administrateur

Bruno BOUNIOL - *Président du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'administration est composé aujourd'hui de :

- Membres du bureau :
 - Bruno Bouniol – Président ;
 - Geneviève Marchand – Vice-présidente ;
- Administrateurs :
 - Jean Claude Cutajar – Agent Général d'Assurances (présent) ;
 - Michel Fornier – Courtier d'assurances en retraite (présent) ;
 - Liliane Laplaine-Montheard – Journaliste médicale en retraite (présente) ;
 - Pierre Labouze – Expert auprès des Compagnies d'assurances et Membre du Comité de Direction d'Union d'Experts SAS (excusé) ;
 - Henri Lapeyre – Gérant d'entreprise de négoce agricole (excusé) ;
 - Jean Mauduit – Agent d'assurances en retraite (excusé) ;
 - Amédée Menard – Financier en retraite (excusé).

Vous remarquerez que la parité n'est pas tout à fait respectée. En effet, seules deux dames sont présentes au Conseil d'administration.

Je souhaite vous faire part du décès de Monsieur Christian Malfray, qui nous a quittés à la fin de l'année 2013. Il était l'un de nos plus anciens administrateurs et a beaucoup œuvré pour l'association. Nous avons ressenti son départ comme une perte importante, d'autant plus qu'il bénéficiait d'une très grande crédibilité auprès de tous, notamment de l'assureur, par la pertinence de ses questions, redoutables en termes de compétences et de technicité. Il nous manque. Malheureusement, ainsi va la vie.

Nous sommes ainsi au nombre de huit et devons donc élire un nouvel administrateur. Nous avons quatre candidats, dont un sortant. En effet, le mandat de Jean Mauduit se termine, mais il accepte de se représenter. Il n'a pas démérité. Il vient de quitter le monde de l'assurance pour prendre une retraite bien méritée.

Par ailleurs, nous avons trois autres candidatures, qui sont toutes extrêmement pertinentes. Monsieur Richard Wolff habite au 25, rue Coquillière dans le 1^{er} arrondissement de Paris. Il est né en 1963 et est fort diplômé. Ce monsieur a travaillé dans l'assurance, chez IBM, Allianz et France Télévisions Publicité. Il est diplômé de Sciences Po, de l'École supérieure de commerce de Montpellier, il est passé par l'Essec et Assas Paris 2. Il réalise des activités de coaching et est âgé de 50 ans. C'est un homme tout à fait respectable. Il se présente pour la première fois.

M. Denis Valette se présente pour la seconde fois. Il s'excuse de ne pas être présent, car il est en vacances en Guadeloupe. Il est né en 1953 et habite à Marseille. Il a travaillé pour IBM et s'est beaucoup intéressé au CE. Il a représenté le fonds commun de placement d'IBM. Il est administrateur de la mutuelle du personnel d'IBM et exerce un quatrième

mandat. « *J'ai toujours été intéressé par l'administration, la gestion d'organismes de santé ou de prévoyance, de fonds de placement de retraite* », nous indique-t-il. Il a créé avec une amie une association dont il est le Trésorier. Il s'agit du Cercle d'échanges et de réflexion sur la culture, l'économie et la société, qui organise des dîners-débats autour d'un invité. Les bénéfices dégagés lors de ces événements sont reversés aux enfants atteints de cancer de l'hôpital de la Timone à Marseille. Ce monsieur est altruiste et disponible.

Enfin, le dernier candidat est Monsieur Brahim Bakhis. Il habite à Asnières et est né en 1967. Il nous écrit : « *J'ai l'honneur de vous présenter ma candidature. Je suis membre de notre association et pour la deuxième fois je présente ma candidature en espérant cette fois qu'elle rencontrera une plus forte adhésion de nos membres. Je suis actuellement Président de la société C3Médical, société internationale et ayant vocation à organiser et à optimiser le parcours de soins des étrangers ayant besoin de soins en France et dans d'autres pays. Notre société est implantée à Paris, au Maroc, en Côte d'Ivoire et au Cameroun. Auparavant, j'étais Directeur financier du groupe Alternéo Energie Photovoltaïque. Je souhaiterais apporter mon expérience terrain à notre association.* »

Je rappelle que les statuts nous autorisent à disposer de neuf à onze administrateurs. La sélection se base sur plusieurs critères. Tout d'abord, nous recherchons des représentants de tous les produits. Le second critère est géographique : nous ne recherchons pas uniquement des administrateurs franciliens. Le troisième critère est la parité, dans la mesure du possible. Enfin, nous recherchons des compétences techniques.

Si nous souhaitons rester à neuf administrateurs, nous reconduirons vraisemblablement Jean Mauduit cette année. Tous les ans, des administrateurs sont en fin de mandat et demandent ou non à être reconduits. Je souhaiterais qu'une dame se présente.

Est-il nécessaire que nous soyons plus de neuf ? Par ailleurs, les statuts prévoient la tenue d'un Bureau en plus du Conseil d'administration. Or, notre Conseil d'administration fonctionne actuellement comme un Bureau. Un Bureau n'est utile que lorsque les administrateurs sont plus nombreux. Dans la mesure où tous les administrateurs sont convoqués à chaque réunion, il est moins important d'avoir un Bureau restreint. Par ailleurs, j'observe une très grande assiduité à nos réunions. Nous n'avons donc pas besoin d'être nombreux pour nous assurer que le quorum est atteint. Aussi ne suis-je pas réellement favorable à une augmentation du nombre d'administrateurs.

Les trois candidats représentent le même produit. L'un des candidats nous permettrait d'élargir notre représentation géographique. Cependant, leurs compétences sont variées et chacun a une valeur ajoutée propre. Je serais incapable de les départager. Je vous rappelle que vous avez la possibilité d'accroître le nombre d'administrateurs jusqu'à onze.

Les bulletins de vote vont être distribués.

De la salle

Pour combien de temps les administrateurs sont-ils élus ? Leur mandat est-il renouvelable ?

Bruno BOUNIOL

Les administrateurs sont élus pour six ans renouvelables. Nous sommes bénévoles et les réunions se situent toutes à Paris. Cette fonction ne requiert pas une charge de travail très importante.

De la salle

Je souhaiterais revenir sur les comptes. En effet, nous ne les examinons pas, mais il nous est demandé de les approuver.

Bruno BOUNIOL

Il vous est demandé d'approuver les comptes de l'association. Les comptes peuvent être mis à disposition sur demande. En effet, nous ne pouvons pas envoyer les comptes à nos 110 000 adhérents. Cependant, ils sont présentés synthétiquement à chaque Assemblée générale. Le Conseil d'administration examine les comptes et en rapporte une synthèse. Nous sommes dans le cadre d'une démocratie électorale. Vous élisez des administrateurs qui défendent au mieux les intérêts des adhérents, eux-mêmes étant adhérents.

De la salle

Pouvons-nous élire plus d'un administrateur ?

Bruno BOUNIOL

Cette année, vous ne votez que pour un seul administrateur.

De la salle

La prochaine fois, pourrions-nous élire deux administrateurs ? Allons-nous procéder à un vote à cet effet ?

Bruno BOUNIOL

Nous en parlerons en Conseil d'administration.

J'annoncerai bien sûr à chacun des candidats s'il a été élu ou non.

Monsieur Brahim Bakhis obtient 1 429 voix (non élu), Monsieur Jean Mauduit, 6 078 voix (élu), Monsieur Denis Valette, 998 voix (non élu) et Monsieur Richard Wolff, 2 885 voix (non élu).

Monsieur Jean Mauduit est donc élu administrateur par 6 078 voix.

Evolution technique et financière des contrats

Bruno BOUNIOL - *Président du Conseil d'Administration*

Romain TANGUY - *Directeur général du RIP*

Régis LONGIN - *Direction financière - Groupama Gan Vie*

I) L'environnement économique

Bruno BOUNIOL

Le taux de l'OAT n'a cessé de diminuer de janvier 1999 à mai 2014. Au 22 mai 2014, le taux de l'OAT s'élève à 1,816 %. L'argent placé ne rapporte plus.

Le niveau de rendement des obligations a un impact sur les taux distribuées en 2013 ainsi que sur les taux à venir.

Par ailleurs, le rendement et la fiscalité de l'assurance-vie demeurent très attractifs, au point que les instances gouvernementales sont prêtes à réaliser une OPA. Nous risquons bientôt d'apprendre de mauvaises nouvelles.

Le rendement des différents types de placement en 2013 s'illustre comme suit :

- assurance-vie en support d'unités de comptes (placée sur des actions en Bourse) : 10,7 % ;
- assurance-vie en euros : 2,8 % ;
- plan d'épargne logement : 2,5 % ;
- livret d'épargne populaire : 2,1 % ;
- livret A et LLD : 1,6 % ;
- compte épargne logement : 1,1 % ;
- CAT (comptes à terme) et livrets soumis à l'impôt : 0,2 % ;
- OPCVM monétaire : 0,1 %.

Pour mémoire, le taux d'inflation 2013 s'élève à 0,90 %, hors tabac.

Ainsi, le rendement s'avère toujours supérieur à l'inflation et aux placements bancaires sécuritaires. Combiner des fonds en euros et des supports en unités de comptes dans les investissements améliore encore le rendement de l'assurance-vie.

La fiscalité reste avantageuse aussi bien pour les retraits/rachats que pour la transmission de capital.

II) La situation des contrats et la rémunération de l'épargne

1) *Situation des contrats retraite*

Les contrats fermés aux adhésions sont les suivants :

- Convention 86 ;
- Actipoint ;

- régime par points.

La gamme Dimension du RIP regroupe les contrats :

- Dimension Avenir RIP ;
- Dimension Capital ;
- Dimension Avenir Professionnels.

Gan Initiative Retraite est le Plan d'Épargne Retraite Populaire souscrit par l'Association.

2) *Rémunération de l'épargne*

Au 31 décembre 2013, l'Actif Général de Groupama Gan Vie se compose comme suit :

- les obligations : 74,9 % ;
- l'immobilier : 6,3 % ;
- les actions : 9,3 % ;
- trésorerie et autres (en attente de placement) : 9,5 %.

L'actif général auquel sont adossés les contrats d'assurance-vie est majoritairement investi en obligations et dans une moindre mesure en actions.

La baisse du taux des obligations engendre une baisse généralisée des taux de rendement sur les fonds en euros.

Compte tenu de la faible part des actions dans l'actif général, la remontée des performances sur le marché actions en 2013 ne permet pas d'influer fortement sur la performance des fonds en euros.

Romain TANGUY

La part des actions doit rester mesurée. Les engagements doivent être sécurisés.

Bruno BOUNIOL

La performance d'un contrat doit s'analyser sur plusieurs années. Entre 2006 et 2013, la Gamme Dimension et la Convention 86 ont rapporté en moyenne 3,38 %. Quant au PERP GIR, il a rapporté 3,39 %.

Par ailleurs, la part des contrats bénéficiant de taux garantis diminue progressivement dans le portefeuille. Il est peu probable, à court terme, qu'ils augmentent, du fait de la situation économique française et européenne. La seule échappatoire consiste à se tourner vers un mix d'actions/obligations.

Régis LONGIN

Je vais vous présenter les principaux éléments sur les régimes L441. En premier lieu, nous vous présentons les éléments des flux financiers. Dans le cadre de l'exercice 2013, les prestations versées par le régime représentent 43 millions d'euros. Parallèlement, le régime perçoit quelques versements de primes, qui sont de l'ordre de quelques milliers d'euros. Enfin, l'alimentation du régime se fait par le biais des produits financiers (11,9 millions d'euros), qui sont générés par le fonds constitué.

La reprise de PRE : Provision pour Risque d'Exigibilité qui est une provision réglementaire que doit doter l'assureur au titre du régime.

Le régime est en situation déficitaire depuis quelques années. Il est constitué par les apports versés par les adhérents au régime et par les produits financiers. Ce fonds constitué

représente 206 millions d'euros. Parallèlement, les adhérents ont souscrit des primes, qui sont transformées en points (unité de base pour le calcul de la rente). Face à ces engagements de rente, l'assureur a un engagement qui doit être évalué selon des règles techniques encadrées par la réglementation. L'évaluation de ces engagements – ou Provision Mathématique Théorique – représente 493 millions d'euros. Face aux 206 millions apportés par les adhérents et les produits financiers, l'assureur doit supporter un engagement de 493 millions d'euros. La différence entre les deux est matérialisée par la PTSC (Provision Technique Spéciale complémentaire), qui est l'apport de l'assureur pour couvrir ses engagements, soit 287 millions d'euros.

Cette année, nous notons l'absence de dotations complémentaires, liée à une évolution de la réglementation. Ainsi, le taux d'actualisation a augmenté : nous pouvons l'utiliser en référence sur trois ans au lieu de deux. Cette modification réglementaire a pour but de lisser l'effet du coût des régimes. Pour 2014, nous savons déjà que l'apport de l'assureur sera conséquent, sauf changement de réglementation.

Nouveaux contrats

Romain TANGUY - *Directeur général du RIP*

I) Evolution de Gan Epargne Exception

Nous souhaitons vous parler de nouveaux contrats. Nous avons étudié la situation des contrats déjà existants et les problématiques des rendements de l'OAT à dix ans. Ces produits ne seront pas ceux qui apporteront le plus de rendements, même s'ils restent tout à fait corrects au regard de l'inflation. Nous nous sommes donc interrogés sur les types de produits que nous pouvions proposer demain pour nous développer.

Deux grandes familles de produits seront lancées dans les mois à venir et suivies par l'association. Le premier produit est peu souscrit aujourd'hui. Nous le ferons donc évoluer. Il s'agit du produit d'épargne Gan Epargne Exception, qui n'a pas rencontré le succès escompté, sans doute à cause de ses seuils de versements élevés et de sa gestion sous mandat peu utilisée. Nous avons donc souhaité relancer ce produit en faisant évoluer ses seuils, ses garanties et ses unités de compte, pour en faire un nouveau produit phare de commercialisation. Ce nouveau produit viendra progressivement remplacer le produit Chromatys et se nommera Chromatys Evolution. Ce produit aura vocation à être suivi par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration du RIP. Il sera commercialisé à la fin de l'année.

Bruno BOUNIOL

Pour exemple, j'ai moi-même souscrit des contrats Chromatys pour mes cinq petits-enfants. Nous avons fait en sorte qu'ils bénéficient tous du même capital à leurs 20 ans. Quant au nouveau produit Chromatys Evolution, il s'appuie sur un mix de supports différents, qui pourra apporter un rendement supérieur.

Romain TANGUY

Le produit Chromatys existant continuera à être commercialisé.

Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration

Bruno BOUNIOL - *Président du Conseil d'Administration*

La troisième résolution est la suivante :

« L'Assemblée générale donne délégation de pouvoir au Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale et au maximum pour dix-huit mois, aux fins de signer tous avenants aux contrats souscrits par l'association relatifs, d'une part, à l'évolution du fonctionnement de ces contrats, notamment en matière de mécanismes financiers, d'adjonction ou de modification d'unités de comptes, et d'autre part, à la mise en conformité avec les éventuels textes législatifs et réglementaires qui pourraient être adoptés dans cet intervalle. »

La délégation de pouvoirs au Conseil d'administration est adoptée à l'unanimité.

Nouveaux contrats (suite)

Romain TANGUY - *Directeur général du RIP*

II) Une nouvelle gamme retraite multisupport

Nous venons de vous présenter les évolutions des produits d'épargne. Nous ferons également évoluer nos produits de retraite. Notre objectif est de garder les produits de retraite avec une partie en euros et d'y ajouter une partie en unités de comptes pour accroître le rendement. Nous lancerons deux types de produit : un produit de retraite en unités de comptes correspondant à la fiscalité Madelin et un produit pour la fiscalité assurance-vie, qui s'adresse aux particuliers.

Cette nouvelle gamme de produits retraite répond à la baisse de rendement des placements sans risque. Elle prend également en compte des modes de gestion financière innovants et diversifiés. De plus, ces solutions tendront à concilier la sécurisation de l'épargne et la recherche de performance. Enfin, des garanties optionnelles permettront de sécuriser la constitution de la retraite en cas de coup dur. La grande variété des options permettra de s'adapter à chaque situation personnelle.

Trois modes de gestion financière seront proposés :

- La gestion libre : l'assuré choisit librement la répartition de son épargne retraite entre un choix de supports et le fonds en euros.
- La gestion pilotée : l'épargne est investie chaque année sur un support déterminé en fonction de l'âge de l'assuré.
- La gestion à horizon (la plus commercialisée et la plus souple) : l'allocation de l'épargne (versements et encours) est déterminée chaque année en fonction de la durée restante jusqu'à l'âge prévu pour la retraite.

Les adhérents du RIP peuvent bénéficier de ces nouveaux contrats dans certains cas.

Bruno BOUNIOL

Nous ne pouvons pas toucher à l'actif qui, lui, reste malheureusement figé.



Romain TANGUY

Les assurés « loi Madelin » peuvent demander le transfert de leur épargne constituée sur un contrat en euros (type « Dimension Avenir Professionnels ») vers le nouveau contrat retraite multisupport « Gan Performance Retraite Pro ». De même, les adhérents à un contrat de retraite en fiscalité Assurance-vie (type « Convention 86 » ou « Dimension Avenir Rip ») peuvent demander le transfert de leur épargne constituée vers le nouveau contrat retraite multisupport « Gan Performance Retraite ». En revanche, les adhérents du Régime L. 441 ne pourront pas bénéficier de ces nouveaux contrats, compte tenu des spécificités des contrats en points.

De la salle

A propos de la gestion à horizon, lorsque vous parlez de la « durée restante jusqu'à l'âge prévu pour la retraite », s'agit-il de l'âge légal de la retraite ou de l'âge prévu par l'adhérent ?

Romain TANGUY

Les deux sont possibles. En souscrivant très tôt, il est possible de conserver le produit plus longtemps et d'obtenir une part d'unités de comptes qui sera plus importante que la part en euros.

Il existe deux types d'unités de comptes : les unités de comptes sans garantie et les unités de comptes avec garantie. La partie sécurisée augmente progressivement jusqu'à l'âge de la retraite.

Bruno BOUNIOL

On peut considérer que plus l'âge de la retraite est éloigné, plus on est autorisé à prendre des risques financiers en échange d'un meilleur rendement.

De la salle

Si l'on poursuit le contrat RIP après l'âge de la retraite, peut-on encore choisir des unités de comptes ?

Romain TANGUY

Vous le pourrez si vous êtes en gestion libre. Vous pourrez également changer de contrat.

De la salle

Y a-t-il un montant minimum de versement programmé ?

Romain TANGUY

Oui. Les montants sont assez faibles, avec un minimum de 30 euros par mois. La cotisation moyenne annuelle s'élève à 2 850 euros.

Conclusion

Bruno BOUNIOL - *Président du Conseil d'Administration*

Je vous rappelle que l'année 2013 n'a pas été extrêmement favorable en termes de rendements. Par ailleurs, nous offrons la possibilité de passer d'un produit à un autre pour certains produits, excepté pour le régime L 441. Enfin, de nouveaux produits sont confiés à l'association RIP tels que Chromatys Evolution.

Par ailleurs, les administrateurs représentent tous les produits et défendent donc l'intérêt de l'ensemble des adhérents. L'assureur fait confiance au RIP, qui est extrêmement bien géré et réactif.

Nous avons peu de certitudes, mais un certain nombre de convictions. C'est pourquoi il nous est impossible de faire des recommandations personnelles.

Je tiens à souligner la qualité d'écoute de l'assureur, bien que nous ne soyons pas toujours d'accord.

De la salle

Existe-t-il des frais de transfert ?

Romain TANGUY

Nous faisons généralement des efforts pour qu'aucun frais ne soit perçu.

Bruno BOUNIOL

Notre association peut éventuellement s'emparer de ce sujet.

De la salle

Nous n'avons pas visionné la diapositive relative aux délais de mise en œuvre des nouvelles offres.

Romain TANGUY

Je l'ai évoqué précédemment. Le produit d'épargne devrait être commercialisé début octobre. Le produit retraite Madelin continue d'être commercialisé. Le produit retraite pour les particuliers verra le jour en septembre.

De la salle

Au nom de tous, je souhaiterais remercier le Président pour son implication.

Bruno BOUNIOL

Ces remerciements vont au Conseil d'administration, sans qui je ne pourrais pas agir.

La séance est levée à 16 heures 55.

